

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2083

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, après le mot :

« psychique »

insérer les mots :

« sans perspective d'amélioration » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Dans l'hypothèse où l'euthanasie serait légalisée, elle ne devrait être admise que lorsque la douleur ne peut être apaisée.